



Commune de
Villeneuve la Dondagre

infos

n°23



Été-automne 2015

Sommaire

- page 2 : Edito
- page 3 : Infos Dondagroises
- page 4 : Compte rendu du 29 juin
- page 6 : Cet été à Villeneuve
- page 13 : La vie à Villeneuve
- page 15 : Agenda
- page 16 : Infos pratiques



GÂTINAIS EN BOURGOGNE



Chères Administrées, chers Administrés,

Je tiens à remercier tous les conseillers, associations et bénévoles, pour leurs aides, d'une part, à l'occasion des festivités des 13 et 14 juillet, et d'autre part, pour le fleurissement, l'arrosage des plantations du village ainsi que les peintures des fenêtres et de la porte de l'ancienne salle de l'école, exécutées bénévolement par Michel Gonthier.

Début juin, vous avez peut être remarqué que tous les panneaux d'entrées du village étaient enveloppés avec des sacs poubelles noirs et marqués du sigle « commune sacrifiée » et je m'en explique :

Cette démarche est due au projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoyant le transfert de certaines compétences juteuses des départements aux régions que nos deux sénateurs et députés de notre département ont combattu énergiquement et ont, ainsi, réussi à l'améliorer afin que cela nous fassent « moins mal au porte-monnaie ».

En effet, cette loi est établie pour que les petites communes disparaissent au profit de l'intercommunalité, ce qui veut dire un délégué élu au suffrage universel (on donne pouvoir sur nos communes à une personne qui n'habite forcément le village) et des impôts ajustés à l'ensemble des communes qui engendreraient une augmentation d'impôts très importante pour notre commune vu que nous avons une très faible imposition.

Le re-découpage des régions, apporterait, certes, un périmètre plus grand et plus riche avec 170 nouveaux parlementaires (une chambre de plus avec l'assemblée et le sénat) mais beaucoup moins accessible pour nous, français de la basse France rurale, et très loin de nous, puisque le point économique de la région se situerait à 200 kilomètres environ.

Lesdites compétences aux régions redistribueraient les subventions de l'Europe dans le bassin de vie des régions économiques, à savoir, la ligne Belfort Besançon Dijon Beaune.

Les communes dites nouvelles, regrouperaient plusieurs communes (4 ou 5 voir plus avec un maire unique) ; aujourd'hui il existe déjà une communauté de commune composée de 23 communes et de 23 maires.

Toutes les réunions organisées autour des PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), des SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territorial) sont sûrement utiles mais aujourd'hui elles servent surtout à créer de l'emploi de fonctionnaires, payés naturellement avec nos impôts, etc

C'est pour toutes ces raisons que l'Association des Maires de France nous a demandé, à juste de titre, de manifester notre mécontentement contre cette loi absurde et non adaptée aux communes rurales. En d'autres termes, la perte pour les maires ruraux d'un droit de regard sur les décisions qui concernent leur commune.

Sinon, la vie est belle à Villeneuve la Dondagre avec les manifestations des dernières semaines qui ont été une réussite (le concert, la St loup et le vide-greniers).

J'espère que vous avez passé un été agréable et ensoleillé.

Bonne rentrée à tous !!!

Jean-François Alliot



TERRAIN DE FOOT À VILLENEUVE

La commune a aménagé le terrain situé derrière l'ancienne école pour y installer un terrain de foot ouvert à tous. Des équipements de qualités y ont été installés, buts réglementaires avec filets. D'autres aménagements complémentaires verront le jour prochainement, comme des barrières ou du mobilier urbain. Merci aux bénévoles et aux conseillers pour la mise en œuvre et l'installation de ces infrastructures.



ELARGISSEMENT DU TERRAIN DE BOULES

Dorénavant, le nouveau terrain va permettre aux boulistes d'exercer leur talent sur une surface beaucoup plus adaptée aux entraînements et futures compétitions



FLEURISSEMENT

A l'occasion du Concours Départementales Villes, Villages et Maisons Fleuries, le Jury départemental du Concours de Fleurissement 2015 (composé de professionnels du tourisme, de l'horticulture, du paysage et d'élus) a été reçu, le mercredi 22 juillet, par le Maire, Jean-François ALLIOT, ses conseillers et quelques bénévoles.

Le Jury a ainsi pu apprécier les réalisations de cette année (hortensias à l'église, le fleurissement au terrain de jeux, le lavoir et enfin la brouette sous le tilleul).

Nous vous tiendrons informés, dans le prochain bulletin, du résultat qui nous sera communiqué courant novembre (pour rappel, la commune avait reçu le diplôme d'encouragements en 2014)

Du 29 juin 2015

L'an deux mil quinze le vingt-neuf juin à dix-neuf heures quinze minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve la Dondagre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François ALLIOT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ALLIOT Jean-François, TRAVERS Céline, SALIQUES Christophe, POMPON Pascal, THIRIAU Nathalie, MOURRY Vincent, CRUZ Régine, CHAÏLA Christophe.

Absent : KARPA Michel

Secrétaire de séance : MOURRY Vincent

Ajout à l'ordre du jour :

- Transfert des compétences à la SDEY
- Nomination délégué suppléant au syndicat de la gendarmerie

L'ordre du jour ainsi que l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 11 mai est adopté à l'unanimité.

TRANSFERT DES COMPETENCES A LA SDEY

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de faire des économies d'énergie (éclairage public et électricité). Il propose de transférer les compétences électricité et éclairage public à la SDEY.

Les 4 syndicats d'énergies de Bourgogne ont décidé de créer un groupement d'achat d'énergies. Si nous proposons de remplacer les lampes actuelles, sur le réseau de l'éclairage public, par les LED. Nous serions financés par la SDEY à hauteur de 30 %, l'ADEME 30 % et 40 % reste à la charge de la commune.

Une économie d'environ 30 % serait réalisée annuellement au niveau de l'éclairage public par rapport aux lampes actuelles. Les élus continueront de gérer de leur réseau. Un devis pour le coût de l'entretien sera demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le transfert des compétences à la SDEY
- charge le Maire de signer tous les dossiers afférents à ce dossier.

NOMINATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT (SYNDICAT D'ELA GENDARMERIE)

Le Maire expose au conseil municipal que les réunions du syndicat de la gendarmerie sont dans la journée. Les délégués nommés ont une activité professionnelle et ne peuvent se rendre aux réunions.

Le Maire propose d'être nommé délégué suppléant afin de participer aux réunions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de nommer le Maire en qualité de suppléant.

ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME

Vu la Loi du 2 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, au plus tard le 1er juillet 2015,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-4-2, permettant à un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le Maire au nom de la commune,

RETRAIT COMPETENCE URBANISME DU SIVOM

Sur rapport de M. le Maire :

Lors de sa séance du 1er Juin 2015, le Comité Syndical a adopté à l'unanimité, moins une abstention, une délibération visant à retirer la compétence « Elaboration, modification, révision et suivi de documents d'urbanisme » dans les statuts du SIVOM du Gâtinais à compter du 1er Octobre 2015.

De ce fait, l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes à la compétence « Elaboration, modification, révision et suivi de documents d'urbanisme » du SIVOM sont invités à se prononcer sur le retrait de la compétence SCOT au SIVOM à compter du 1er Octobre 2015 et d'approuver la modification des statuts dans ce sens.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, considère l'intérêt que la compétence « Elaboration, modification, révision et suivi de documents d'urbanisme » soit prise à l'échelle communautaire,

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Sur rapport de M. le Maire :

Lors de sa séance du 1er juin 2015, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité moins une voix une délibération visant à intégrer la Compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanismes en tenant lieu et cartes communales » dans les statuts de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne à compter du 1er octobre 2015.

De ce fait, l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes à la Communauté de Communes sont invités à se prononcer sur l'intégration de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanismes en tenant lieu et cartes communales » par la Communauté de Communes à compter du 1er Octobre 2015 et d'approuver la modification des statuts dans ce sens. Le Conseil Municipal, à l'unanimité considérant l'intérêt que la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanismes en tenant lieu et cartes communales » soit prise à l'échelle communautaire, Le Maire informe le conseil municipal que le plan Local d'urbanisme intercommunal est composé de 23 communes et qu'il sera réouvert prochainement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2015.

QUESTIONS DIVERSES

• Chemins communaux

Le Maire explique que des engins motorisés dégradent les chemins communaux. Un arrêté municipal sera pris prochainement.

• Caméras gibier

Le Maire explique qu'afin de contenir les nuisibles, 4 caméras gibier seront installées à différents points du territoire communal. Un devis est demandé à ce sujet.

• Dépôt sauvage

Le Maire informe que, beaucoup trop de déchets sont déposés sauvagement sur la commune. Un arrêté municipal sera pris pour interdire les dépôts sauvages.

• Escalier plan d'eau

Le Maire explique que l'escalier en bois menant à l'étang communal est très vétuste et dangereux. Il propose de le remplacer et de le réaliser en béton préfabriqué. Le devis estimatif de l'entreprise BAUDRY s'élève à 2 447 € HT. Il sera posé par nos soins, à cela, s'ajoute la location de la grue. Une rampe de sécurité sera posée par l'association dondagroise de pêche.

• PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne)

Le Maire informe qu'actuellement 6 PETR sont élaborés dans notre département. Le projet du PETR du Nord de l'Yonne serait composé de 122 communes. La région distribuera environ 4.5 millions d'euros à l'ensemble PETR de l'Yonne soit environ 750 000 € pour nos 122 communes.

• Ecole de musique du Gâtinais

Le directeur de l'école de musique du Gâtinais a rencontré le Maire pour lui exposer ses projets à la rentrée de septembre. En effet, il cherche des locaux. Une journée d'essai musicale pourrait être prévue.

• Rue de la Frémillerie et du Clos Charmoy

Le Maire expose au conseil municipal que ces deux rues sont très étroites et qu'aucun dégagement n'est actuellement possible en cas d'urgence (intervention des pompiers). Il propose d'élargir ces deux voies communales.

Un relevé topographique a été réalisé par le cabinet REVELLAT de Villeneuve l'Archevêque. Le devis s'élève à 1 000 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'élargissement de ces deux voies communales.

• 13 et 14 juillet 2015

L'adjointe rappelle la réunion du 2 juillet 2015 pour la finalisation de l'organisation du 13 et 14 juillet 2015. Des flyers seront distribués aux habitants dans les boîtes aux lettres.

Comptes-rendus complets consultables en mairie



Tout(e) citoyen(ne) peut assister aux différents conseils municipaux.
Voir panneaux d'affichage pour les prochaines dates et horaires



RALLYE VELO & PEDESTRE

Cette année, le rallye a rassemblé une quarantaine de personnes, marcheurs et cyclistes. Le soleil était de la partie et le ravitaillement à la ferme de Gérard et Janine Tissier des Etangs neufs, était vraiment le bienvenu. Les participants ont terminé leur périple par un repas très convivial à l'ancienne école.

Cet été à Villeneuve

Concours de pêche

De belles réussites pour l'association Dondagroise de pêche !

Le temps agréable a permis aux 44 pêcheurs et 110 convives de passer un bon moment lors du concours de pêche. Quelques beaux poissons ont été sortis de l'étang et l'après-midi, pétanque, pêche et jeux de cartes ont permis de se détendre selon ses goûts.

Nous vous attendons aussi nombreux l'année prochaine !



Carte de Pêche

Les cartes de pêche sont à retirer à la ferme de Molu à Villeneuve la Dondagre (téléphonez avant de vous déplacer)

Tél : 03.86.86.01.31 ou 03.86.88.88.11

Rappel des tarifs :

- Pêcheur Dondagrois :
adulte 37€ / enfant 12€

- Pêcheur non-Dondagrois :
adulte 50€ / enfant 20€

- Ticket à la journée : 10€



13 JUILLET

Vous êtes venus nombreux fêter le 13 juillet en famille, entre amis, autour d'un barbecue, d'une barquette de frites et d'assiettes gourmandes ; sans oublier la joie des enfants sur la structure gonflable. S'en est suivie la retraite aux flambeaux, organisée par la commune. La soirée s'est terminée par un beau feu d'artifice.



Nous pouvons d'ores et déjà vous informer que cette manifestation sera renouvelée l'année prochaine.



14 JUILLET

Comme tous les ans, beaucoup se sont retrouvés autour de l'église l'après-midi, à l'occasion de la fête du village. Les stands ont fait le bonheur des petits mais aussi des grands, avec de nombreux lots à gagner





LES ATELIERS DU MERCREDI

Lors de la clôture de la saison 2014/2015, tous les enfants ont confectionné de nombreux plats, brochettes de légumes, tartes, quiches, etc., et surtout de délicieux desserts. Regardez comme ils sont beaux, ces enfants, vêtus de leurs tee-shirts créés spécialement pour l'occasion.



FETE DES VOISINS A CORU

Fête des voisins à Coru le 21 juin, chez Michel et Sabine, bonne humeur autour d'un punch et d'un repas convivial, suivi d'un tournoi de pétanque et kermesse pour les enfants.



Cet été à Villeneuve

Apéro concert



APERO CONCERT

Le foyer a été transformé en salle de spectacle l'espace d'une soirée avec les groupes Calmien et Méryth qui ont mis le feu et fait danser plus d'une centaine de personnes. Un moment très festif et joyeux qui a ravi le public. Sans doute une opération à renouveler.





Saint-Loup

Le soleil était de la partie pour célébrer la traditionnelle fête de la St-Loup. Le public est venu très nombreux écouter l'homélie historique et religieuse du Père Tribut sur Saint-Loup. s'en est suivie la procession jusqu'à la fontaine où sa relique a été benie. La cérémonie s'est terminée autour d'un verre de l'amitié au pied de l'église





Vide-Grenier

Il a eu lieu le dimanche 13 septembre et a accueilli une trentaine d'exposants. La météo est finalement restée clémente, permettant ainsi aux nombreux visiteurs de flâner et de dénicher de bonnes affaires. Andouillettes, saucisses, merguez, frites et tartes ont régalé exposants et visiteurs !



Nouvel escalier de l'étang

L'Association de pêche adresse ses remerciements à la commune, pour l'achat et la pose d'un escalier pour accéder dans de bonnes conditions à l'étang. L'association de pêche s'est chargée de l'achat et de l'installation de la rampe.





La Ferme aux Abeilles

La saison 2015 a été une fois de plus un succès, avec une nette progression cette année.

La Ferme aux Abeilles, lieu de rencontre très agréable entre producteurs locaux et grand public, de plus en plus attiré et séduit par ces manifestations, a clos la saison 2015, et vous donne rendez-vous d'ores et déjà pour l'année prochaine. Néanmoins, vous pouvez toujours venir découvrir tous les vendredis, le monde des abeilles avec vente de produits sur place (miel de tilleul, acacia, châtaigner, forêt, toutes fleurs, printemps et aux noix). Vous pourrez déguster un pain d'épices médaille d'or Dijon 2010, caramels au miel, caramiel (crème de caramel au miel), truffes au miel.

Contact : CHRISTINE BUSSON-FERME AUX ABEILLES - 1, Le Puits de Fer 89150 FOUCHERES
Courriel : fermeauxabeilles@orange.fr - Tel travail : 06 14 39 68 70 - Tel domicile : 03 86 95 39 34



Cette année, 24 enfants de Villeneuve sont scolarisés dans le regroupement à Egriselles le Bocage, Cornant et Subigny



4 en Maternelles
 5 en CP
 5 en CE1
 2 en CE2
 4 en CM1
 4 en CM2



Le ciel était clair au dessus de Villeneuve pour observer la magnifique éclipse de lune, lundi 28 septembre, entre 2h et 5h du matin. Pour ceux qui auront raté le spectacle, la prochaine aura lieu en 2033 !



Activités sont proposées depuis le 7 septembre :

- Athlétisme (course, saut, lancer), triathlon...
- Natation, plongée, water-polo, découverte du milieu aquatique...
- Gymnastique, gymnastique rythmique, trampoline...
- Activités physiques artistiques et d'expression : cirque, danse, patinage...
- Sports collectifs : football, basket-ball, volley-ball, rugby, hockey, ultimate, base-ball, tchoukball...
- Sports de raquettes: tennis, badminton, tennis de table...
- Activités physiques de pleine nature : VTT, course d'orientation, voile, escalade, tir à l'arc, canoë-kayak, rollers...
- Sports d'opposition : judo, lutte, boxe, escrime...

Où se rendre pour pratiquer l'EMS?

EGRISSELLES LE BOCAGÉ au Mille-club: Lundi de 17h15 à 18h30
 SAINT VALERIEN au Gymnase: Mardi de 17h à 18h et de 18h à 19h
 VILLETHIERRY à la Salle des fêtes: Mercredi de 14h45 à 16h15
 CHEROY à l'école: Mercredi de 17h00 à 18h30

CONTACT : Tél: 03.86.97.71.94 - Courriel: contact@gatinais-bourgogne.fr



Dates clés 2015/2016 :

- 06 octobre 2015** - Reprise des aprem. midi Club - jeux de Cartes
- 31 octobre 2015** - Fête d'Halloween
- 15 novembre 2015** - Repas choucroute
- 10 décembre 2015** - Sortie couple des Anges en car - Foyer Dondagrois
les personnes ne faisant pas partie du club sont les bienvenus
infos: **Mme Tissier 03.86.86.00.48**
- 13 décembre 2015** - Goûter de Noël pour les enfants du village
- 08 janvier 2016** - Galette et voeux du maire (à confirmer)
- 12 juin 2016** - Concours de Pêche (à confirmer)
- 13 juillet 2016** - Retraite au flambeau, feu d'artifice et concert
- 14 juillet 2016** - Fête du village avec animation
- 04 septembre 2016** - Fête de la Saint-Loup
- 11 septembre 2016** - Le Vide Grenier de l'association de Pêche (à confirmer)



Feuille de soins non signée, feuille de soins non remboursée

En cas d'absence de signature de votre part, votre feuille de soin papier ne sera ni traitée, ni retournée. Chaque jour, votre Caisse d'Assurance Maladie reçoit des feuilles de soins papier non signées.

Certains documents sont parfois non identifiables. En raison de multiples contraintes, et notamment budgétaires, votre CPAM ne prend plus en charge les feuilles de soins « papier » non signées. Les feuilles de soins non signées ne seront plus retournées à l'assuré (à cause des frais d'affranchissement). Il appartient à chacun de vérifier si les documents transmis à sa Caisse d'Assurance Maladie sont correctement complétés.

Ne pas payer les Feuilles de Soins Papier (FSP) non signées aux assurés : ce n'est que le respect de la réglementation.

Elections régionales les 6 et 13 décembre 2015

Cours de Yoga
lundi et jeudi de 18h à 19h- Salle du Foyer
Communal Besoin d'information, contact :
Michel Karpa : 03 86 86 00 38



Après-midi des Aînés
les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois
Salle de l'ancienne école
Besoin d'information, contact :
Janine Tissier : 03 86 86 00 48





petit RAPPEL !

Lutte contre les bruits gênants pour le voisinage

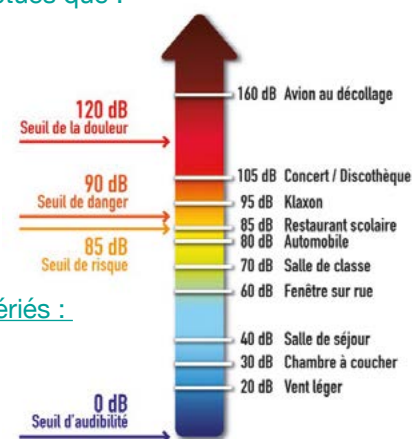
Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse, tronçonneuse à moteur thermique, perceuse, raboteuse, etc, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables :
de **8h30 à 12h00**
et de **14h30 à 19h30**

Les samedis :
de **9h00 à 12h00**
et de **15h00 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés :
de **10h00 à 12h00**
et de **16h00 à 18h00**

DDASS/SE/2006/478



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : **16h30 à 18h30**
Vendredi : **10h30 à 12h30**

Permanence : tous les derniers samedis du mois :
10h00 à 12h00
Fermeture au mois d'août

Tél : **03 86 86 02 01** - Fax : **03 86 86 21 34**
mairie-de-villeneuve-la-dondagr@wanadoo.fr

En cas d'urgence,
contactez M. ALLIOT au **06 14 65 21 71**

Décès



M. DESAVIS Jackie
décédé dans sa 74ème année
le 5 juin 2015

M. JAUNIoT Roger
décédé dans sa 83ème année
le 11 juin 2015

Naissance



Ezio SALMON
26, rue des Fours
le 9 juin 2015

Urgences

SAMU : **15** - Pompiers : **18** - Police /gendarmerie : **17**

Appel d'urgence à partir d'un portable : **112**

Les pharmacies de garde : **3237**

Dépannage Elec. Chéroy/Saint-Valérien : **09 72 67 50 89**

Allo Enfance Maltraitée : **119**

Allo France Alzheimer : **0 811 112 112**

SOS Drogue Alcool Tabac Info Service : **0 800 23 13 13**

Nos médecins

Docteur DIGUE - 16 Grande rue - Egriselles le Bocage
Docteur EBOLI - Mairie - 27 place du Général de Gaulle - Chéroy
Docteur GIBERT - 2 rue Jean Moulin - Chéroy
Docteur HEBRAS - 45 Grande rue - Nailly
Docteur LECONTE-OTTENWALTER - 5 place de l'Eglise - Domats
Docteur POPOVICI - 43 rue de la République - Saint-Valérien

03 86 86 00 01
03 86 97 22 22
03 86 97 50 04
03 86 97 02 77
09 72 43 30 03
03 86 88 60 12

Dr Jean-Luc DINET

Président SOS Médecins Sens

Consultation médicale tous les jours de 20h à 23h au 23, boulevard de Verdun à Sens.

NUMERO NATIONAL : **36 24**
sos.medecinssens@orange.fr

Coordonnées Ecoles du regroupement

Ecole d'Egriselles le Bocage :
Maternelle : **03 86 86 06 31**
Elémentaire : **03 86 86 03 17**
Ecole de Cornant : **03 86 86 20 66**
Ecole de Subigny : **03 86 88 83 60**

Les repas sont préparés à la cuisine centrale d'Egriselles le Bocage pour les 3 salles de cantine :
- Egriselles et Subigny (Tél/Répondeur : 03.86.86.08.65)
- Cornant (Tél/Répondeur : 03.86.86.04.79)

Horaires d'ouverture de la Déchetterie :

L'Eté (du 01 avril au 30 septembre)
Les lundis et samedis de **9h à 12h** et de **14h à 18h**
Le mercredi de **9h à 12h** à Fouchères
et de **14h à 18h** à Chéroy
Le vendredi de **9h à 12h** à Chéroy
et de **14h à 18h** à Fouchères
Fermeture mardi, jeudi, dimanche et jours fériés
L'Hiver (du 01 octobre au 31 mars)
Identiques aux horaires d'été sauf
fermeture les soirs à **17h**.

